

- fiche technique -  
2011-2012

## ECRITURE

Discipline principale

### Cycle supérieur conférant le grade de MASTER

---

#### Professeurs

---

##### Harmonie

Yves Henry  
Cyrille Lehn  
Fabien Waksman  
Jean-François Zygel

##### Contrepoint

Jean-Baptiste Courtois  
Pierre Pincemaille

##### Fugue et Formes

Thierry Escaich  
David Leszczyński

##### Polyphonie XV<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles

Olivier Trachier

##### Écriture XX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles

Alain Mabit

## années 1 à 5

---

#### Durée des études

---

5 ans maximum

---

#### Objectifs

---

L'apprentissage de l'écriture a pour objet la formation de l'oreille, la connaissance des styles et la maîtrise des différentes techniques de la rhétorique musicale.

Chaque discipline principale vise plus particulièrement à développer l'autonomie de l'étudiant dans la conception et la réalisation d'un projet personnel.

---

#### Contenus

---

##### Harmonie

Assimilation des techniques d'harmonisation, d'écriture et d'arrangement. Étude des langages musicaux et de la conduite du discours harmonique.

Écriture pour piano seul, pour instrument et piano, pour voix et piano et pour ensembles instrumentaux.

Périodes étudiées : classique, romantique, musique française début XX<sup>e</sup>.

##### Contrepoint

Étude de l'écriture polyphonique vocale et instrumentale, libre ou faisant appel à des procédés contrapuntiques savants (combinatoire, contrepoint double ou triple, canon, etc.).

Étude de la conduite du discours musical à partir d'éléments donnés (thèmes, mélodies de choral, incises mélodiques) au travers de formes brèves (prélude de choral, variation, motet).



### Fugue et Formes

Approfondissement des pratiques du contrepoint en travaillant son application dans des développements de type fugué, sur des modèles divers (fugue simple, double, triple ; fugue sonate ; fugue passacaille).  
Etude de la conduite du discours musical à travers ses diverses composantes (rythme harmonique, organisation de la phrase,...), en prenant appui sur diverses formes et principalement l'allegro de sonate.

### Polyphonie XV<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles

Etude des techniques compositionnelles et du répertoire polyphonique en Occident, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, et tout particulièrement entre 1550 et 1600.  
Analyse et composition dans les genres principaux de la musique vocale sacrée et profane de 3 à 12 voix (motet, psaume, messe ; madrigal, chanson ; etc.).

### Ecriture XX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles

Etude de la musique post-tonale, approchée à travers deux auteurs de référence pensant leur création dans une volonté d'évolution du langage (matériaux, écriture, formes, etc.) : l'un de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (Bartok, deuxième école de Vienne, première période créatrice de Messiaen, etc.), l'autre postérieur (Ligeti, Berio, Stockhausen, mouvement spectral, etc.).

---

## **Examen Final de cycle supérieur**

---

Examens écrits pour chacune des 5 disciplines. Pour le détail, voir les fiches techniques relatives à chacune d'entre elles.

---

## **Récompenses**

---

**Le diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'écriture conférant le grade de Master** (mention Très Bien, Bien, Assez Bien) est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- Une récompense (prix) en Harmonie (70 ECTS)
- Une récompense (prix) dans **DEUX** autres disciplines au choix parmi : (70 ECTS)
  - Contrepoint
  - Polyphonie XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles
  - Fugue et Formes
  - Ecriture XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles
- Un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :
  - Analyse B ou Analyse supérieur (38 ECTS)
  - Initiation à l'orchestration (12 ECTS)
  - Langue vivante (4 ECTS)
  - Connaissance du contexte professionnel (1 ECTS)
- Un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :
  - Méthodologie de recherche (après avoir validé l'Analyse B et au plus tard en 4<sup>e</sup> année) (3 ECTS)
  - Travail d'étude personnel (après avoir validé la Méthodologie de recherche) (9 ECTS)
  - Aspects pratiques du métier (après avoir validé la Connaissance du contexte professionnel) (2 ECTS)
  - Initiation à la pédagogie (2 ECTS)
  - Mise en situation professionnelle (1 ECTS)
- Un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle parmi : (18 ECTS)
  - Harmonisation au clavier
  - Piano complémentaire écriture
  - Improvisation au clavier
  - Histoire de la musique B
  - Contrepoint médiéval
  - Polyphonies improvisées
  - Analyse Renaissance
  - Musique pour l'image
  - Arrangement
  - Initiation au jazz
  - Initiation à l'acoustique
  - Initiation au son
  - Initiation à la direction d'orchestre

Mention du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur conférant le grade de master : le cumul des mentions de chacun des trois prix d'écriture correspond à des points :

Assez Bien = 1 point, Bien = 3 points, Très Bien = 4 points

donnant lieu au barème suivant :

- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur mention Très Bien : 10 à 12 points
- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur mention Bien : 6 à 9 points
- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur mention Assez Bien : 3 à 5 points

---

### **Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris IV-Sorbonne**

---

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants en cycle supérieur d'écriture qui le souhaitent d'obtenir pendant leurs études au Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- L'obtention au Conservatoire des récompenses suivantes :
  - o 2 prix de disciplines principales d'écriture
  - o Certificat d'Analyse B ou certificat d'initiation à l'orchestration
  - o Certificat de langue vivante
  - o Attestation de connaissance du contexte professionnel
  - o Attestation ou Certificat de discipline complémentaire.
- la validation à l'université des 3 cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
  1. Introduction aux sciences humaines ;
  2. TD d'analyse (au choix : musique du XIX<sup>e</sup> siècle ou musique Moyen Age/Renaissance) ;
  3. Un cours au choix de la liste Patrimoines de l'UFR Musique et Musicologie Paris-Sorbonne (Paris IV) (consultable dans la brochure Licence sur le site [www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article2860](http://www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article2860))

L'étudiant peut suivre 1 ou 2 cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

---

### **Concours d'entrée en cycle supérieur 2012-2013**

---

Limite d'âge : moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2012

Dates des inscriptions : du 3 janvier au 18 février 2012

Les inscriptions se font uniquement par internet ([www.cnsmdp.fr](http://www.cnsmdp.fr))

Les candidats ne peuvent pas se présenter plus de trois fois dans la même discipline.

Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle supérieur d'écriture qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Le concours d'entrée est commun à toutes les classes d'écriture : Harmonie, Contrepoint, Fugue et formes, Polyphonie XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>, Écriture XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

Ces différentes classes peuvent être suivies simultanément ou séparément, cependant, la durée totale du cursus ne doit pas dépasser cinq ans.

Le candidat reçu au concours d'entrée en écriture pourra s'inscrire ultérieurement à l'une ou l'autre de ces disciplines sans repasser les épreuves (ni acquitter de nouveau droit d'inscription), sans obligation de satisfaire à la limite d'âge, et à condition de ne pas avoir interrompu ses études depuis plus d'une année scolaire.

#### Admission

- 1<sup>ère</sup> épreuve [dimanche 20 mai 2012, 10h-16h] loge sans piano, au choix du candidat :

- choral (réalisation à 4 voix, dans le style de Bach)

ou - contrepoint Renaissance (psaume huguenot traité en fleuri avec cantus firmus au superius).

Œuvre de référence : Psautier de 1580 de Claude Goudimel, édition suisse.

- 2<sup>e</sup> épreuve [dimanche 27 mai 2012, 9h-21h] loge sans piano :

- chant donné (quatuor à cordes) dans le style classique ou romantique

- basse donnée fuguée

Jugement : les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2012

